



COMMUNE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025  
(Date de convocation 7 avril 2025)

Délibération N° 20250410 - 7

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :** M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, M. Etienne Lay, M. Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, M. Laurent Santucci, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Mme Aurore Ville, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville  
Mme Viviane Torné : procuration à M. Jean-François Rabaud  
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée M. Alexandre Pujo-Menjouet

**Secrétaire de séance :** Mme Aurore Ville

**Objet :** DELIVRANCE D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE DE LA SEOUBE

Monsieur Martial SCHMELTZ souhaite acheter une concession au cimetière de La Séoube pour son père, Bruno SCHMELTZ, son frère Jean-Elie et son deuxième frère Fantin et lui-même.

Monsieur le Maire propose de délivrer une concession nominative de 2 m<sup>2</sup> d'une durée de 30 ans, pour un montant de 250 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide

- **Article unique :** de délivrer la concession pour Monsieur Martial SCHMELTZ selon les caractéristiques présentées ci-dessus.

Date affichage : 17/04/2025

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre PUJO-MENJOUET



Accusé de réception en préfecture  
065-216501239-20250410-20250410-07-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2025  
Date de réception préfecture : 17/04/2025